

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 722

7 avril 2010

SOMMAIRE

Alpha Synergy Consulting s.à r.l.	34616	Leki Sàrl	34611
Altercap Finance S.A.	34652	Les Champs Ducal Sàrl	34614
AMP Capital Investors (MGN Gas) S. à r.l.	34614	L'Espace du Palais S.A.	34615
AMP Capital Investors (REST European In- frastructure No. 1) S.à r.l.	34615	Marlett SA	34614
Antennes Kirsch S.à r.l.	34652	MassMutual Europe S.A.	34655
Art Hotel	34654	Match.com Global Investments S.à r.l. ...	34653
Baek-Immo Sicav	34651	Maurabia S.à r.l.	34614
Bartol Properties Sàrl	34654	M.I.T.	34651
Beim Dante Sàrl	34651	Netcore PSF S.A.	34655
Bissolati Epako S.C.A. SPF	34632	NF Lux Buildings S.A.	34613
Bregal East Europe S.à r.l.	34651	NIS Holdings S.à r.l.	34653
Centre d'Expertise pour l'Aide au Dévelop- pement des Entreprises S.A.	34613	Northwest S.à r.l.	34610
Cimolux S.à r.l.	34631	Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR	34613
Delta 2 (Lux) Sàrl	34655	PO Participations S.A.	34613
Difter SA	34631	PRG Subsidiary 1 S.à r.l.	34653
Eastpark S.à r.l.	34631	Rachon Investments S.à r.l.	34629
European Property Holdings S. à r.l.	34630	Rackman SA	34610
F&G Consulting GmbH	34630	Regus Limited	34610
Fintech Investments S.A.	34656	Rei Europe S.A.	34656
Helikos SE	34630	Soluxpar S.A.	34655
Helikos SE	34630	Star Cup S. à r.l.	34653
Hera Ermac	34654	Stefana S.A.	34654
HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l.	34629	Sud Promolux S.A.	34610
Indigo Capital V (Walter) S.à r.l.	34624	Taylor Wimpey (Luxembourg) 2006 S.à.r.l.	34656
Investec Global Special Opportunities SI- CAV-FIS	34616	Taylor Wimpey (Luxembourg) Invest- ments No.2 S.à.r.l.	34656
Knight rider S.à r.l.	34652	Valode & Pistre Management S.A.	34631
La Grande Virée S.A.	34615	VIII Chateau Finance S.à r.l.	34617
Lamer S.A.	34615	Westerwald Haus S.A.	34652

Northwest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 8, Syrdallstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 66.233.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Joseph GLODEN

Notaire

Référence de publication: 2010032861/12.

(100031158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Regus Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.454.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010032857/11.

(100031165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Rackman SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.435.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032858/10.

(100030938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Sud Promolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 90.577.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2010

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Sud Promolux SA, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg (L-1230) 5 rue Jean Bertels,

mise en liquidation volontaire suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2009,

inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.577,

laquelle après délibération, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que la date de la cessation des activités de la société est fixée au 31 décembre de l'année 2009. Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à Luxembourg en l'étude de Maître Frédéric Frabetti, domiciliataire de la société, dont l'étude est établie à ce jour à Luxembourg, 5 rue Jean Bertels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

L'actionnaire unique / liquidateur

Référence de publication: 2010033143/25.

(100031250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Leki Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 89.065.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the thirty-first day of December.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

There appeared:

Ms Sandra ELSHOLZ, employee, residing professionally in Luxembourg,
acting in the name and on behalf of LUNNITT S.à r.l., with registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer,
R.C.S. Luxembourg B 89.062,

by virtue of a proxy given on December 28, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "LEKI S.à r.l.", having its principal office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, has been incorporated by a notarial deed on August 23, 2002, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1572 of October 31, 2002;

- that the capital of the corporation "LEKI S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIFTY (50) shares with a par value of TWO HUNDRED FIFTY EURO (250.- EUR) each, fully paid up;

- that LUNNITT S.à r.l., prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 29 December 2009, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 29 December 2009, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand one hundred euros (EUR 1,100).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son collègue, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Madame Sandra ELSHOLZ, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de LUNNITT S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 89.062,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 décembre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société LEKI S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, a été constituée suivant acte notarié en date du 23 août 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1572 du 31 octobre 2002;

- que le capital social de la société LEKI S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQUANTE (50) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (250.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que LUNNITT S.à r.l., précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 29 décembre 2009, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 29 décembre 2009 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ELSHOLZ, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, Le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/815. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010034763/98.

(100033263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

PO Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 131.555.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010032859/14.

(100031187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Partners Group Global Real Estate 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.659.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 16. Februar 2010.

Für gleichlautende Abschrift

Für die Gesellschaft

Maître Jean SECKLER

Notar

Référence de publication: 2010032860/15.

(100030976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

NF Lux Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 146.466.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032862/10.

(100030890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

C.E.A.D.E. S.A., Centre d'Expertise pour l'Aide au Développement des Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 69.768.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010032879/15.

(100030911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Marlett SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 136.453.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032863/10.

(100031132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Les Champs Ducal Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 56, rue des Légionnaires.
R.C.S. Luxembourg B 148.805.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 1^{er} mars 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010032864/11.

(100030969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

AMP Capital Investors (MGN Gas) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 140.884.

EXTRAIT

En date du 22 février 2010, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Rob Gregor, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M. Phil Garling, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Richard Shields, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Gérant

Référence de publication: 2010032865/20.

(100030813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Maurabia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.937.

Rectificatif déposé le 24 avril 2009 L090058946

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010032890/13.

(100030855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Lamer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 135.831.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032866/10.

(100030984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

La Grande Virée S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 32.385.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010032867/10.

(100030685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

L'Espace du Palais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 86.230.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010032868/14.

(100031009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 400.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 141.852.

EXTRAIT

En date du 22 février 2010, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Rob Gregor, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de M, Phil Garling, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Monsieur Richard Shields, avec adresse professionnelle au niveau 4, Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J6 BX, Royaume-Uni, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- Madame Marjoleine van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Pour extrait conforme

Ivo Hemelraad

Gérant

Référence de publication: 2010032872/20.

(100030708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Investec Global Special Opportunities SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 127.766.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 février 2010.

Référence de publication: 2010032869/11.

(100030640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Alpha Synergy Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 32, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 137.240.

L'an deux mil dix, le dix février.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Joël NZALI, Directeur Général, né à Yaoundé, Cameroun, le 18 juillet 1982, demeurant à I-20146 Milan, Via Frua 19 (Italie),

2° Monsieur André NZALI, Directeur Général Adjoint, né à Bandenkop Bangou, Cameroun, le 16 juillet 1958, demeurant à F-93800 Epinay-sur-Seine, 4, rue Maurice Ravel (France),

tous les deux ici représentés par Monsieur Carlo WETZEL, expert comptable et réviseur d'entreprises, demeurant à L-1660 Luxembourg, 32, Grand-Rue, en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les procurations prédécrites, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, sont demeurées ci-annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée Alpha Synergy Consulting s.à r.l., avec siège social à L-4734 Pétange, 3, avenue de la Gare, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 137.240, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 7 mars 2008, publié au Mémorial C numéro 945 du 16 avril 2008.

Les associés ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-4734 Pétange, 3, avenue de la Gare à L-1660 Luxembourg, 32, Grand-Rue.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède les associés décident de modifier l'article 2 (alinéa 1^{er}) des statuts:

Art. 2. (Alinéa premier). "Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Carlo Wetzels, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 février 2010. LAC / 2010 / 6645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 mars 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010034761/43.

(100033330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

VIII Chateau Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.561.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of February.

Before the undersigned Maitre Carlo Wersandt, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

VIII International Finance, LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, USA, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware, under the number 4792371, represented by Mr Kashif Z. Sheikh,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in New York, USA, on 24 February 2010,

and

VIII CI International Finance, LLC, a limited liability company existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, USA, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware, under the number 4792347, represented by Mr Kashif Z. Sheikh,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in New York, USA, on 24 February 2010.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the attorney of the above named parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and to draw up its articles of association as follows:

Title I. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the Company) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and privately issue bonds or notes.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will exist under the corporate name of VIII Chateau Finance S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. Within the same municipality, it may be transferred by resolution of the managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the managers.

Title II. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twenty four thousand nine hundred seventy-five (24,975) class A shares (the A Shares) and twenty-five (25) class B shares (the B Shares) with a nominal value of fifty cent (EUR 0.50) each.

A Shares shall entitle their holders to 99.9 % of the dividends distributed by the Company and the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within

the A Shares class each holder of A Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the A Shares held by him.

B Shares shall entitle their holders to 0.1% of the dividends distributed by the Company and the surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities in the event of a liquidation of the Company. Within the B Shares class each holder of B Shares shall have a right to dividends and to the liquidation surplus in proportion to the B Shares held by him.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 8. The shares are indivisible regarding the Company which will recognize only one holder per share. The joint owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Any inter vivos transfer to a new shareholder is subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital belonging to the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Civil Code.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Title III. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not necessarily be shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) are appointed by the sole shareholder, or, as the case may be, the general meeting of the shareholders, who fix the term of his (their) office. The manager(s) may be dismissed at any time by the sole shareholder, or, as the case may be, the shareholders.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of the shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of article 13 have been complied with. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager, or, if there are more than one, by the joint signature of a manager with an A signatory power (an A Manager) and a manager with a B signatory power (a B Manager).

The sole manager, or in case of plurality of managers, one A Manager and one B Manager jointly, may sub-delegate his (their) powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. The chairman shall preside all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The board of managers may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by one A Manager and one B Manager jointly. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference

call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers, present or represented at the board meeting, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of his (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The manager, or if there is more than one, the board of managers may decide to proceed to the payment of interim dividends in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the Articles.

Art. 18. The manager, or if there is more than one, the board of managers may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Title IV. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 20. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of a majority of the shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

Art. 21. Any shareholder may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a shareholder, to represent him at the general meeting and to vote in his name.

Art. 22. In the case of a sole shareholder, such shareholder exercises the powers granted to the general meeting of the shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Title V. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 23. The Company's financial year begins on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 24. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 25. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of the shareholders in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the present articles of association. Dividend distributions may only be realised in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the present articles of association.

Title VI. Dissolution - Liquidation

Art. 26. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the general meeting of the shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with the rights attributed to the A Shares and the B Shares by article 6 of the present articles of association.

Title VII. Applicable law

Art. 27. For all matters not governed by these articles of association the shareholders refer to the provisions of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and Payment

The appearing parties, represented as stated here above, declare that all shares have been subscribed as follows:

- twenty-four thousand nine hundred seventy-five (24,975) class A shares by VIII International Finance, LLC; and
- twenty-five (25) class B shares by VIII CI International Finance, LLC.

All the shares so subscribed have been fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty-first of December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

Resolutions of the shareholders

The above named parties, representing the entire subscribed capital has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. The following persons are appointed members of the board of managers of the Company for an indefinite period:
 - as A Manager

* Mr Diego Rico, company executive, born on 29 August 1965 in Bogota (Colombia), with professional address at 645 Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- as B Managers

* Mr Vincenzo Arnò, maître en droit, born on 20 May 1963 in Luxembourg (Luxembourg), with professional address at 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

* Mr Raphaël Tshilumba, accountant, born on 20 May 1965 in Kinshasa (Democratic Republic of the Congo), with professional address at au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the proxy holder of the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

VIII International Finance, LLC, une société régie par les lois de l'Etat de Delaware (limited liability company), ayant son siège social au c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree, Suite 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, enregistrée auprès de la Division of Corporations de l'Etat du Delaware sous le numéro 4792371, représentée par M. Kashif Z. Sheikh,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée New York, USA, le 24 février 2010,

ET

VIII CI International Finance, LLC, une société régie par les lois de l'Etat de Delaware (limited liability company), ayant son siège social au c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree, Suite 101, City of Dover, County of Kent, Delaware 19904, enregistrée auprès de la Division of Corporations de l'Etat du Delaware sous le numéro 4792347, représentée par M. Kashif Z. Sheikh,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée New York, USA, le 24 février 2010.

Les procurations mentionnées si dessus ont été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné et resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (ci-après la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société adopte la dénomination sociale de VIII Chateau Finance S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans la même commune par décision des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays par décision des gérants.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze (24.975) parts sociales de classe A (les Parts A) et vingt-cinq (25) parts sociales de classe B (les Parts B) d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune.

Les Parts A donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 99,9 % (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts A chaque titulaire de Parts A aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts A détenues par lui.

Les Parts B donneront le droit à leurs titulaires de percevoir 0,1 % (i) des dividendes distribués par la Société et (ii) du boni résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes en cas de liquidation de la Société. Au sein de la classe des Parts B chaque titulaire de Parts B aura droit à des dividendes et à une part du boni de liquidation en fonction de la proportion des Parts B détenues par lui.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code Civil sur le transport des créances.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixe(nt) la durée de son (leur) mandat. Le(s) gérant(s) est (sont) librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions de l'article 13. La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'un gérant ayant un pouvoir de signature A (un Gérant A) et d'un gérant ayant un pouvoir de signature B (un Gérant B).

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un Gérant A et un Gérant B conjointement; pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par un Gérant A et un Gérant B conjointement. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants, présents ou représentés au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès ou la démission d'un gérant, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des statuts.

Art. 18. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 19. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 20. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 21. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associé ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

Art. 22. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 23. L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 24. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 25. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve statutaire jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde sera à la libre disposition de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des présents statuts. La distribution de dividendes devra se faire conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des présents statuts.

Titre VI. Dissolution - Liquidation

Art. 26. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera ses (leurs) pouvoirs et ses (leurs) émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés conformément aux droits spécifiques attribués aux Parts A et aux Parts B par l'article 6 des présents statuts.

Titre VII. Loi applicable

Art. 27. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- vingt-quatre mille neuf cent soixante-quinze (24.975) parts sociales de classe A par VIII International Finance, LLC, prénommée; et

- vingt-cinq (25) parts sociales de classe B par VIII CI International Finance, LLC, prénommée.

Toutes les parts ainsi souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme douze mille cinquante euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente et un décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution est évalué environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions de l'associé unique

Les associés, représentant l'intégralité du capital social a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera est établi au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Sont nommés membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- en tant que Gérant A:

* M. Diego Rico, company executive, né le 29 août 1965 à Bogota (Colombie), ayant son adresse professionnelle au 645, Madison Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- en tant que Gérant B

* M. Vincenzo Arnò, maître en droit, né le 20 mai 1963 à Luxembourg (Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; et

* M. Raphaël Tshilumba, comptable, né le 20 mai 1965 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), ayant son adresse professionnelle au 33, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Dont acte notarié, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Paul Berna, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2010. LAC/2010/8694. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032818/393.

(100031107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Indigo Capital V (Walter) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 151.584.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twenty-third day of February.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Indigo Capital V LP., with registered office at Watling Street 25, London, EC4M 9 BR, registered in England and Wales with number LP012141;

Here represented by Mrs Valérie TURRI, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests. In particular, but without limitation, the corporation may (i) use its funds for the establishment, acquisition, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and/or patents of whatever origin, (ii) participate in the creation, development and control of any enterprise, (iii) acquire by way of investment, subscription, underwriting, warrant or option, securities and/or patents of whatever origin and to realize them by way of sale, transfer, exercise, exchange and otherwise to acquire, develop and dispose of such securities and/or patents, and (iv) grant to other companies or enterprises any financial or other support, including loans, advances or guarantees. The

corporation may also carry out any other commercial, industrial or financial operations or activities as well as transactions in respect of real estate or moveable property which the corporation may from time to time deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporation is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation will have the name of "Indigo Capital V (Walter) S.a r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12.500.-EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.-EUR) each, all subscribed and fully paid-up. The Company may redeem its own shares.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of one manager A, by the joint signature of two manager B or by the joint signature of one manager A and one manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the following year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2010.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Indigo Capital V LP., the appearing party, represented as stated hereabove, declares to subscribe the 500 (five hundred) shares and to fully pay them up by a contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12.500.-EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- *Manager A*

Vistra (Luxembourg) S.a r.l., with registered office at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg

- *Manager B*

Mr. Ivo Hemelraad, with professional address at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg;

Mr. Frank Walenta, with professional address at 12, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg;

2) The address of the corporation is fixed at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-trois février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Indigo Capital V L.P., ayant son siège à 25 Watling Street, Londres, EC4M 9BR, enregistrée auprès du Registre de commerce du Royaume uni sous le numéro LP012141;

ici représentée par Madame Valérie TURRI, employée, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7,10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, elle pourra notamment (i) utiliser ses fonds à la création, à l'acquisition, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, (ii) participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, (iii) acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, et (iv) accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers nécessaires à l'accomplissement de ses opérations.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Indigo Capital V (Walter) S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (12.500.-EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EURO (25.-EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum. Dans les rapports

avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un gérant A ou par la signature conjointe de deux gérants B ou par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat. En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Indigo Capital V L.P., la partie comparante, représentée comme dit-est, a déclaré souscrire les 500 (cinq cents) et les libérer entièrement par un versement en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

34629

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-.

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- *Gérant A*

Vistra (Luxembourg) S.à r.l., avec adresse au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg

- *Gérant B*

M. Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

M.Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg

2) L'adresse de la Société est fixée à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. TURRI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 février 2010. Relation: LAC/2010/8707. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033439/261.

(100031888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

HNA (Luxembourg) Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 150.264.

Les statuts coordonnés ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010032870/11.

(100030905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Rachon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.197.

En date du 25 janvier 2010, la société anonyme ECOREAL S.A. a cédé:

- 250 parts sociales de la société à responsabilité limitée RACHON INVESTMENTS S.à r.l. à la société en commandite simple ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., enregistrée auprès du Registre des sociétés en commandite simple des Iles Caïmanes, sous le numéro CR-10177, ayant son siège social à KY1-1104 Grand Cayman, George Town Iles Caïmanes, c/o Maples Corporate Services Limited, Ugland House.

Situation après la cession:

Nom de l'actionnaire

nombre
de parts
détenues

ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P. 250

Total 250

Luxembourg, le 26 février 2010.
Pour avis sincère et conforme
Pour RACHON INVESTMENTS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010033275/23.

(100030760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Helikos SE, Société Européenne.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 148.525.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032871/10.

(100031220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Helikos SE, Société Européenne.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 148.525.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032873/10.

(100031131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

F&G Consulting GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7423 Dondelange, 1, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 116.752.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 8. Februar 2010.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Jean SECKLER
Notar

Référence de publication: 2010032874/14.

(100030515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

European Property Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 144.297.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010032875/11.

(100030952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Eastpark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.925.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 1^{er} mars 2010.

Référence de publication: 2010032876/10.

(100030684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Valode & Pistre Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.183.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VALODE & PISTRE MANAGEMENT S.A. établie et ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 101 183 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 23 décembre 2009 à 10 heures.

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur de Mr Valode Denis demeurant 42, Bd des Invalides F-75000 Paris jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

L'assemblée accepte de renouveler le mandat d'administrateur de Mr Pistre Jean demeurant 1, Avenue de l'Observatoire F-75006 Paris jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014

La résolution ayant été adopté à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 23 décembre 2009.

Pour la société

Denis Valode

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010032959/19.

(100031202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Difter SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 135.744.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032877/10.

(100030982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Cimolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3270 Bettembourg, 44, route de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 86.478.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junjlinster, le 17 février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010032878/14.

(100030836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Bissolati Epako S.C.A. SPF, Société en Commandite par Actions - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.615.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of February.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mr. Guy Toms, investment manager, born on the July 13th, 1963, in Kitwe, Zambia, residing at 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, South Africa,

duly represented by Mrs. Sandrine Pompidou, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in South Africa on February 3rd, 2010;

2) Mrs. Michelene Bissolati Toms, without occupation, born on January 3rd, 1962, in Cape Town, South Africa, residing at 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, South Africa,

duly represented by Mrs. Sandrine Pompidou, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in South Africa on February 3rd, 2010;

3) Mr. Nicholas Toms, student, born on November 19th, 1990, in Cape Town, South Africa, residing at 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, South Africa,

duly represented by Mrs. Sandrine Pompidou, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in South Africa on February 3rd, 2010;

4) Ms. Megan Toms, student, born on March 2nd, 1993, in Cape Town, South Africa, residing at 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, South Africa,

duly represented by Mrs. Sandrine Pompidou, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in South Africa on February 3rd, 2010;

5) Ms. Michelle Toms, student, born on June 18th, 1999, in Winberg, South Africa, residing at 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, South Africa,

duly represented by Mrs. Sandrine Pompidou, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in South Africa on February 3rd, 2010; and

6) Ms. Emma Toms, student, born on May 30th, 1997, in Claremont, South Africa, residing at 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, South Africa,

duly represented by Mrs. Sandrine Pompidou, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in South Africa on February 3rd, 2010;

The powers of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have drawn up the following Articles of Association of a société en commandite par actions, which they declare organized among themselves as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions, under the name of "Bissolati Epako S.C.A. SPF" (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Purpose. The Company's exclusive purpose is the acquisition, holding, management and realization of financial assets as defined in article 2 of the law of May 11th, 2007 relating to the creation of a "société de gestion de patrimoine familial ("SPF")".

The Company can not have any commercial activity.

The Company is authorized to hold a participation interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment of its purpose remaining always, however, within the limits established by the law of May 11th, 2007 relating to the creation of a "société de gestion de patrimoine familial ("SPF")".

Art. 4. Registered office. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the Unlimited Partners.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these Articles of Association.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Unlimited Partners.

Art. 5. Shareholders' liability.

5.1 The Company's unlimited partners (associés commandités) (hereinafter the "Unlimited Partners"), holders of Management Shares, shall have unlimited joint and several liability for all corporate liabilities which cannot be paid out of the Company's assets.

5.2 Provided that they do not hold Management Shares, the Company's limited partners (associés commanditaires) (hereinafter the "Limited Partners"), holders of Ordinary Shares, shall only be liable up to the amount of their commitments to the Company.

The Unlimited Partners and the Limited Partners are jointly referred to as the "Shareholders".

B. Share capital - Form of shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 6. Share capital.

6.1 The Company's issued share capital is set at one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-), consisting of ninety nine thousand nine hundred ninety six (99,996) ordinary shares (hereafter the "Ordinary Shares") having a par value of one Euro (EUR 1.-) each and of four (4) management shares (hereafter the "Management Shares") having a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The Ordinary Shares and Management Shares are jointly referred to as the "Shares".

6.2 The authorised capital, including the issued share capital, of the Company is set at one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) represented by ninety nine thousand nine hundred ninety six (99,996) Ordinary Shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each and four (4) Management Shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

During a period of five (5) years from the date of the publication of these Articles of Association, the Board of Managers is generally authorised to issue Ordinary Shares and to grant options to subscribe for Ordinary Shares, in one or more times, with or without issue premiums, to be subscribed in cash or otherwise, to such persons and on such terms as the Board of Managers shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the Ordinary Shares issued, provided that the persons to whom such Ordinary Shares are issued are Legally Eligible Shareholders in accordance with article 9.1.1 of these Articles of Association.

Every time the subscribed capital is increased in accordance with the preceding paragraphs, the Board of Managers will take all necessary measures to amend this article to note the change and the Board of Managers is entitled to take or authorise the measures required to carry out or to publish such amendments in accordance with the law.

6.3 The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced in accordance with the provision of the law by a decision of the General Meeting of Shareholders taken in the manner required to amend these Articles of Association.

6.4 Any new Shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing Shareholders, in proportion to the number of Shares of the same class (Ordinary or Management Shares) held by them in the Company's share capital with an over-allotment round. The Board of Managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the Shareholders, announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the General Meeting of Shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorization to be granted to the Board of Managers to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing Shareholders or authorize the Board of Managers to do so.

6.5 The Company may, on the terms provided by law, redeem its own shares.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into Ordinary Shares and Management Shares, each of them having the same par value.

7.2 A Shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

7.3 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding any shareholder shall not cause the Company's dissolution, without prejudice to article 18 of these Articles of Association.

7.4 The Company's Shares are in registered form only and may not be converted into shares in bearer form.

7.5 Under the terms and conditions provided by law, Fractional (coupures) Ordinary Shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of an Ordinary Share they represent but shall carry no voting rights except to the extent their number is so that they represent a whole Ordinary Share.

7.6 Each Limited Partner is entitled to establish usufruct rights on one or more Ordinary Shares he/she or it holds, subject to the restrictions of Article 9.1 and 9.2. Once the usufruct is established, the Limited Partner shall be the bare owner of the Ordinary Shares without usufruct and the usufructuary shall hold the usufruct of the Ordinary Shares, including all rights attached to the Ordinary Shares, in particular, the rights to collect dividends and the voting rights at any General Meeting of Shareholders of the Company. Mention of the usufruct is made in the register of Shares and the usufructuary shall benefit of his/her/its usufruct rights only as of the date of the recording in the register of Shares.

Art. 8. Register of Shares.

8.1 A register of Shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. This register of Shares will in particular contain the name of each Shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of Shares held by such shareholder, the indication of the payments made on the Shares, any transfer of Shares and the dates thereof pursuant to article 9 of these Articles of Association as well as any security rights granted on Shares.

8.2 Each Shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a Shareholder received by it.

Art. 9. Ownership and transfer of shares.

9.1 Ownership of the Ordinary Shares and Management Shares

9.1.1 The Company's Shares may only be held by persons eligible to be a shareholder of a société de gestion de patrimoine familial in accordance with the law of May 11th, 2007 relating to the creation of a "société de gestion de patrimoine familial ("SPF")" (hereinafter "Legally Eligible Shareholders").

9.1.2 Proof of ownership of Shares may be established through the recording of a shareholder in the register of Shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by two members of the Board of Managers, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

9.1.3 Subject to article 7.6, the Company will recognize only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole holder of such Share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a Share held by several owners until one person has been designated as single representative.

9.1.4 Each Unlimited Partner must at all time hold at least one Management Share of the Company. The Unlimited Partners hold the Management Shares for *intuiti personae* reasons.

9.1.5 Subject to the transfer restrictions of Articles 9.2 and 9.3, any transfer of Shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of Shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which such transfer may be recorded in the register of Shares by the signature of two members of the Board of Managers. The Company, through the Board of Managers, may also accept and record into the register of Shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent, subject to the transfer restrictions of Articles 9.2 and 9.3.

9.2 Restrictions to the transfer of Ordinary Shares

9.2.1 The Ordinary Shares can only be transferred, pledged or otherwise encumbered to or in favour of Legally Eligible Shareholders and only with the prior authorisation of the Board of Managers.

9.2.2 The authorization shall be granted in case of transfer, pledge or creation of other encumbrances (hereafter "Transfers") in favour of (i) another holder of Ordinary Shares, (ii) the Company, (iii) blood ascendants or descendants of a holder of Ordinary Shares or (iv) a brother or sister of a holder of Ordinary Shares, as well as the blood descendants of brothers or sisters of a holder of Ordinary Shares (the persons referred to under (i) to (iv) above being collectively referred to hereafter as "Permitted Transferees").

9.2.3 In all other cases (including, without limitation, in case of Transfer to a person who is not a Permitted Transferee through inheritance, matrimonial property laws or debt enforcement proceedings or in any other case of statutory transfer), authorization may be refused. In such a case, the Company will be required to offer to the transferor to acquire the Ordinary Shares which are to be transferred at a price determined on the basis of the net asset value (non consolidated) of the Company (excluding any intangible assets) (the "Value"), for its own account or for the account of another holder of Ordinary Shares.

9.2.4 The Limited Partner who intends to transfer all or a part of its Ordinary Shares must notify the Board of Managers by registered letter (the "First Notice"). In case of death of a Limited Partner, the First Notice must be delivered by the heirs within ninety (90) days following their knowledge (or the moment they may reasonably be considered to have been informed) of the Limited Partner's death.

9.2.5 If the Board of Managers does not authorise the Transfer, it will determine the Value of the relevant Ordinary Shares within ninety (90) days following the First Notice and will inform the transferor thereof in writing (the "Second

Notice"). If there is no approval by the transferor for the way the Value of the Ordinary Shares was determined, the transferor shall inform the Board of Managers thereof by registered letter within ten (10) days following the receipt of the Second Notice. The transferor and the Board of Managers shall endeavour to agree on the Ordinary Shares' Value. Without objection from the transferor within the aforementioned ten (10) days, the Ordinary Shares' Value as determined by the Board of Managers shall be deemed accepted by the transferor. Without agreement between the Board of Managers and the transferor within thirty (30) days following the receipt of the objection of the transferor by the Board of Managers, they will jointly appoint an independent expert in order to determine the Ordinary Shares' Value, which expert shall be a member of the "Institut luxembourgeois des Réviseurs d'Entreprises" of international reputation. If, within sixty (60) days following the receipt of the Second Notice, the transferor and the Board of Managers do not agree on the expert who should determine the Ordinary Shares' Value, the independent expert shall be appointed by the "Président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale" at the request of the transferor or the Board of Managers. The fees and disbursement of the expert shall be borne by the transferor.

9.2.6 The independent expert shall determine the rules of the procedure to be followed. At his/her/its request, the transferor and the Board of Managers shall provide him/her/it with all the documents and information needed for determining the Ordinary Shares' Value. The conclusions of the independent expert regarding the Ordinary Shares' Value shall be final and shall bind the transferor and the Board of Managers, except in case of fraud or obvious error, in which case, the conclusions shall be corrected. The expert will notify the Board of Managers, which will notify the transferor thereof (or, where relevant, his heirs), by registered mail (the "Third Notice").

9.2.7 Within thirty (30) days following receipt of the Third Notice or, in the absence of dispute on the Value of the Ordinary Shares, within thirty (30) days of the Second Notice, the transferor (or, where relevant, his heirs) will indicate to the Company whether he accepts the purchase offer of the Board of Managers, or whether he wishes to retain his Ordinary Shares. In the absence of any such determination within the above mentioned time limit of thirty (30) days, the transferor will be deemed to have decided to retain his Ordinary Shares.

9.3 Restrictions to the transfer of Management Shares

The Management Shares held by an Unlimited Partner may only be transferred (i) either to the substituting Unlimited Partner in case of appointment of a new Unlimited Partner further to his/her or its replacement in accordance with Article 17 or the vacancy of his/her or its office in accordance with Article 18, (ii) or to the Company if the General Meeting of Shareholders decides not to proceed to his/her or its replacement. In the latter case, the Company must redeem the Management Shares of the leaving Unlimited Partner, and annul them should this happen. In all cases, the price for transfer or redemption of the Management Shares shall not exceed their par value.

C. General meetings of shareholders

Art. 10. Powers of the General Meeting of Shareholders.

10.1 The Shareholders exercise their collective rights in the General Meeting of Shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

10.2 The General Meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these Articles of Association.

10.3 Every resolution of the General Meeting of Shareholders requires the approval of the Unlimited Partners, except as otherwise provided in these Articles of Association.

Art. 11. Convening General Meetings of Shareholders.

11.1 The General Meeting of Shareholders of the Company may at any time be convened by the Board of Managers or by the Board of Statutory Auditors, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

11.2 The General Meeting of Shareholders must be convened by the Board of Managers or by the Board of Statutory Auditors, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the Board of Managers or to the Board of Statutory Auditors by one or several Shareholder(s) representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the General Meeting of Shareholders must be convened by the Board of Managers or by the Board of Statutory Auditors in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

11.3 An annual General Meeting of Shareholders must be held in the registered office of the Company or in another place in the municipality where the Company's registered office is located as may be specified in the notice of such meeting, on the first Friday of June at 11 AM. If such day is a legal holiday, the annual General Meeting of Shareholders must be held on the next following business day. The Board of Managers or the Board of Statutory Auditors, as the case may be, must convene the annual General Meeting of Shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

11.4 The convening notice for any General Meeting of Shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each Shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.5 One or several Shareholder(s), representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any General Meeting of Shareholders.

Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

11.6 If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting of Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the General Meeting of Shareholders may be held without prior notice.

Art. 12. Conduct of General Meetings of Shareholders.

12.1 A board of the meeting shall be formed at any General Meeting of Shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the General Meeting of Shareholders and who need not be Shareholders. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

12.2 An attendance list must be kept at any General Meeting of Shareholders.

12.3 No quorum shall be required for the General Meeting of Shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these Articles of Association.

12.4 Each Share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

Unless otherwise required by law or by these Articles of Association, resolutions at a General Meeting of Shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast including the vote of the Unlimited Partners, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

12.5 A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by appointing another person, Shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all Shareholders.

12.6 Any Shareholder who participates in a General Meeting of Shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such Shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. The attendance of such Shareholder to that meeting shall be recorded in the relevant attendance list by the board of the meeting.

12.7 Each Shareholder may vote at a General Meeting of Shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favor of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the General Meeting of Shareholders which they relate to.

12.8 The Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any General Meeting of Shareholders.

Art. 13. Amendment of the Articles of Association.

13.1 Without prejudice to Articles 10.3 and 18, these Articles of Association may be amended by a resolution of the General Meeting of Shareholders, adopted with a majority of two-thirds (?) of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Ordinary Shares and half of the Management Shares of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds (?) of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

13.2 Proposals of amendment of these Articles of Association will be attached to the convening notice.

Art. 14. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the Board of Managers may adjourn any General Meeting of Shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the Articles of Association, to four (4) weeks. The Board of Managers must adjourn any General Meeting of Shareholders already commenced if so required by one or several Shareholder(s) representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a General Meeting of Shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 15. Minutes of General Meetings of Shareholders.

15.1 The board of any General Meeting of Shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any Shareholder who requests to do so.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the Board of Managers.

D. Management of the company

Art. 16. Unlimited Partners' powers.

16.1 The Company shall be managed by a Board of Managers composed of all Unlimited Partners. In case there is only one Unlimited Partner, such Unlimited Partner will exercise all powers of the Board of Managers alone and upon its single signature.

The Limited Partners shall neither participate in, nor interfere with the Company's management and shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity.

16.2 The Unlimited Partners are vested with the broad powers to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting of Shareholders or the Board of Statutory Auditors.

16.3 The Company may also grant special powers by notarized power of attorney or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 17. Replacement of the Unlimited Partners. An Unlimited Partner may only be revoked and replaced for reasons of gross negligence or fraud by a resolution of the General Meeting of Shareholders passed in compliance with the conditions required for an amendment of the present Articles of Association, without however requiring the approval of the Unlimited Partner to be revoked (for the avoidance of doubt: the favorable vote of any other Unlimited Partner remains required).

An Unlimited Partner may be revoked and replaced without cause, but only by a resolution of the General Meeting of Shareholders approved by all Shareholders (both Limited and Unlimited Partners representing 100% of the share capital) with the exception of the Unlimited Partner to be revoked.

Any replacement Unlimited Partner must be a Legally Eligible Shareholder.

Art. 18. Vacancy in an Unlimited Partner's office.

18.1 In the event of death, legal incapacity, impediment or any other situation with a permanent character, preventing any Unlimited Partner from acting in such capacity, the remaining Unlimited Partners must convene a General Meeting of Shareholders of the Company summoned to (i) either provide for his/her/its replacement, in compliance with the conditions required for an amendment of the present Articles of Association, from a list of candidates presented by the Board of Managers which decides according to the rules of quorum and votes of Article 19.6, (ii) or decide not to provide for his/her or its replacement and to ensure the redemption and annulment of the Management Shares held by the concerned Unlimited Partner. The list of candidates should be attached to the convening notice and may only contain Legally Eligible Shareholders.

18.2 In the event of death, legal incapacity, impediment or any other situation with a permanent character, preventing all the Unlimited Partners from acting as the Company's Board of Managers, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Board of Statutory Auditors appoints an interim director, who need not be a Shareholder, in order that he/she effects the urgent administrative acts, until a General Meeting of Shareholders is held, which such interim director shall convene within fifteen (15) days from his/her appointment. At such General Meeting, the Shareholders shall resolve on the appointment of one or several new Unlimited Partner(s), in compliance with the rules of quorum and majority required to amend these Articles of Association. Failing such appointment, the Company shall be dissolved or liquidated. Any new Unlimited Partner must be a Legally Eligible Shareholder.

Art. 19. Conduct of meetings of the Board of Managers.

19.1 The Board of Managers shall elect amongst its members a chairman.

19.2 The Board of Managers shall meet once a year at least and each time the Company's interest requires it, upon call by the chairman or by any two (2) other members at the place indicated in the convening notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.3 Written convening notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Unlimited Partners at least seven (7) days in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice convening the meeting. Such notice is not necessary in case of assent of each member of the Board of Managers in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the Board of Managers are present or represented at a meeting of the Board of Managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

19.4 The chairman of the Board of Managers shall preside the meetings of the Board of Managers.

19.5 The Board of Managers can act and deliberate validly only if at least half of its members is present or represented at a meeting of the Board of Managers.

19.6 Resolutions are adopted with the approval of a majority of the Unlimited Partners present or represented at a meeting of the Board of Managers. In case of a tie in votes, there shall not be a casting vote and the resolution up for approval shall be refused.

19.7 Any Unlimited Partner may act at any meeting of the Board of Managers by appointing any other Unlimited Partner as his/her proxy by a power of attorney in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the power of attorney being sufficient proof thereof. Any Unlimited Partner may represent one or several of his/her colleagues.

19.8 Any Unlimited Partner who participates in a meeting of the Board of Managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allows such Unlimited Partner's identification and which allows that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the calculation of quorum and majority. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

19.9 Except if an Unlimited Partner calls for a physical meeting of the Board of Managers, the Board of Managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held. Such resolutions in writing are validly passed when dated and signed by all Unlimited Partners on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

19.10 Unless stated otherwise by law, in the event that any Unlimited Partner may have, in any transaction to be approved by the Board of Managers, a patrimonial interest opposite to the interests of the Company, such Unlimited Partner shall notify such opposite interest to the Board of Managers and shall have his/her of its statement recorded in the minutes of the meeting of the Board of Managers. Such Unlimited Partner may not consider or vote on any such transaction. Such conflict of interests shall be reported at the next General Meeting of Shareholders, before deciding on any other item.

Art. 20. Minutes of the meetings of the Board of Managers.

20.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman shall draw the minutes of each meeting of the Board of Managers, which are signed by the chairman and, as the case may be, the secretary.

20.2 Any copy and any excerpt of such minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman, or by two members of the Board of Managers.

Art. 21. Power of representation - Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the signature of either the sole Unlimited Partner or two members of the Board of Managers or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board of Managers.

E. Supervision of the company

Art. 22. Board of Statutory Auditors - Auditors.

22.1 Without prejudice to the right of the Board of Managers to appoint an independent auditor, in charge of the audit of the accounts of the Company, chosen among the members of the "Institut des Réviseurs d'Entreprises", the activities of the Company shall be supervised by a Board of Statutory Auditors consisting of at least three (3) members, Shareholders or not, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a Shareholder, nor a statutory auditor.

22.2 The General Meeting of Shareholders shall determine the number of statutory auditors, appoint them and fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the General Meeting of Shareholders.

22.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

22.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the Board of Managers must convene the General Meeting of Shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

22.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

22.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

22.7 The Board of Statutory Auditors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

22.8 Written notice of any meeting of the Board of Statutory Auditors must be given to the statutory auditors seven (7) days at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each statutory auditor in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined

in a prior resolution adopted by the Board of Statutory Auditors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the Board of Statutory Auditors are present or represented at a meeting of the Board of Statutory Auditors or in the case of resolutions in writing pursuant to these Articles of Association.

22.9 The chairman of the Board of Statutory Auditors shall preside at all meeting of the Board of Statutory Auditors. In his/her/its absence, the Board of Statutory Auditors may appoint another statutory auditor as chairman pro tempore.

22.10 The Board of Statutory Auditors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the Board of Statutory Auditors.

22.11 Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the Board of Statutory Auditors. The chairman shall not have a casting vote.

22.12 Any statutory auditor may act at any meeting of the Board of Statutory Auditors by appointing any other statutory auditor as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any statutory auditor may represent one or several of his/her/its colleagues.

22.13 Any statutory auditors who participates in a meeting of the Board of Statutory Auditors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such statutory auditor's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the Board of Statutory Auditors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

22.14 The Board of Statutory Auditors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Statutory Auditors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all statutory auditors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

22.15 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the Board of Statutory Auditors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

22.16 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the Board of Statutory Auditors or by any two of its members.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 23. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 24. Profits.

24.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

24.2 Sums contributed to the Company by a Shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

24.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

24.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the Unlimited Partners, the General Meeting of Shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these Articles of Association.

Art. 25. Interim dividends - Share premium.

25.1 Under the terms and conditions provided by law, the Board of Managers may proceed to the payment of interim dividends.

25.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the Shareholders by a unanimous resolution of the General Meeting of Shareholders, subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation.

26.1 Without prejudice to article 2 of these Articles of Association, in the event of a loss of half of the Company's issued share capital, the Board of Managers shall convene a General Meeting of Shareholders, to be held within a period not exceeding two (2) months from the date at which such loss has been or should have been ascertained by the Board of Managers. In such case, the General Meeting of Shareholders shall deliberate on the Company's dissolution, as deemed suitable, in the manner required for an amendment of these Articles of Association.

The same rules shall apply in case of a loss of at least three quarters of the Company's issued share capital, provided that, in such case, dissolution shall take place if approved by one fourth of the votes validly cast at the General Meeting.

26.2 In the event of dissolution, whether voluntary or as result of article 26.1, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the General Meeting of Shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration in accordance with the provisions of the law.

26.3 Liquidation will take place in accordance with applicable Luxembourg law. The net proceeds of the liquidation will be distributed to the Shareholders in proportion to their rights. At the end of the liquidation process of the Company, any amounts that have not been claimed by the Shareholders will be paid into the Caisse de Consignation, which will keep them available for the benefit of the relevant Shareholders during a period of five years. After this period, the balance will be distributed to those Shareholders who have been able to be identified in due proportion of their holding in the share capital.

H. Governing law and Jurisdiction

Art. 27. Governing law and Jurisdiction. These Articles of Association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 governing commercial companies, as amended, and with the law of May 11th, 2007 relating to the creation of a "société de gestion de patrimoine familial ("SPF")".

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31st, 2010.
- 2) The first annual General Meeting of Shareholders shall be held in 2011.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The Articles of Association having thus been established, the appearing parties, represented as states hereabove, declare that the subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

- 1) Mr. Guy Toms, aforementioned,
paid two Euro (EUR 2.-) as subscription for two (2) Management Shares;
- 2) Mrs. Michelene Bissolati Toms, aforementioned,
paid two Euro (EUR 2.-) as subscription for two (2) Management Shares;
- 3) Mr. Nicholas Toms, aforementioned,
paid twenty four thousand nine hundred ninety nine Euros (EUR 24,999.-) as subscription for twenty four thousand nine hundred ninety nine (24,999) Ordinary Shares;
- 4) Ms. Megan Toms, aforementioned,
paid twenty four thousand nine hundred ninety nine Euros (EUR 24,999.-) as subscription for twenty four thousand nine hundred ninety nine (24,999) Ordinary Shares;
- 5) Ms. Michelle Toms, aforementioned,
paid twenty four thousand nine hundred ninety nine Euros (EUR 24,999.-) as subscription for twenty four thousand nine hundred ninety nine (24,999) Ordinary Shares;
- 6) Ms. Emma Toms, aforementioned,
paid twenty four thousand nine hundred ninety nine Euros (EUR 24,999.-) as subscription for twenty four thousand nine hundred ninety nine (24,999) Ordinary Shares;

Total: one hundred thousand Euros (EUR 100,000) paid for ninety nine thousand nine hundred ninety six (99,996) Ordinary Shares and four (4) Management Shares.

All the Shares have been entirely paid-in, so that the amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in articles 26-1 paragraph 2, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2.000).

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The Board of Managers of the Company is formed by the following Unlimited Partners:

a) Mr. Guy Toms, born on July 13th, 1963, in Zambia, residing at 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, South Africa; and

b) Mrs. Michelene Bissolati Toms, born on January 3rd, 1962, in South Africa, residing at 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, South Africa.

2. The following persons are appointed as statutory auditors for a term of six (6) years, i.e. until the Annual General Meeting of 2015, and will form the Board of Statutory Auditors:

a) Mr. Nicholas Toms, student, born on November 19th, 1990, in Cape Town, South Africa, residing at 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, South Africa;

b) Mr. Hermanus Steyn, executive chairman of a group of companies, born on October 6th, 1960, in South Africa, residing at Pointers Rhodes Drive, Constantia Cape Town, South Africa; and

c) Mr. Carrey Millerd, investment manager, born on June 14th, 1958, in Toronto, Canada, residing at Valley Road, 9, Kenilworth, South Africa.

3. The registered address of the Company is set at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le onze février.

Par-devant le soussigné Maître Gérard Lecuit, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Guy Toms, directeur financier, né le 13 juillet 1963 à Kitwe en Zambie, résidant au 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, Afrique du Sud,

dûment représenté par Madame Sandrine Pompidou, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Afrique du Sud le 3 février 2010;

2) Madame Michelene Bissolati Toms, sans profession, née le 3 janvier 1962 à Cape Town en Afrique du Sud, résidant au 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, Afrique du Sud,

dûment représentée par Madame Sandrine Pompidou, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Afrique du Sud le 3 février 2010;

3) Monsieur Nicholas Toms, étudiant, né le 19 novembre 1990 à Cape Town en Afrique du Sud, résidant au 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, Afrique du Sud,

dûment représenté par Madame Sandrine Pompidou, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Afrique du Sud le 3 février 2010;

4) Mademoiselle Megan Toms, étudiante, née le 2 mars 1993 à Cape Town en Afrique du Sud, résidant au 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, Afrique du Sud,

dûment représentée par Madame Sandrine Pompidou, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Afrique du Sud le 3 février 2010;

5) Mademoiselle Michelle Toms, étudiante, née le 18 juin 1999 à Winberg en Afrique du Sud, résidant au 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, Afrique du Sud,

dûment représentée par Madame Sandrine Pompidou, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Afrique du Sud le 3 février 2010; et

4) Mademoiselle Emma Toms, étudiante, née le 30 mai 1997 à Claremont en Afrique du Sud, résidant au 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, Afrique du Sud,

dûment représentée par Madame Sandrine Pompidou, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en Afrique du Sud le 3 février 2010;

Les procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre les propriétaires actuels des actions et/ou toute personne qui sera un Associé dans le futur, une société dans la forme d'une société commandite par actions sous la dénomination "Bissolati Epako S.C.A. SPF" (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de l'article 2 de la loi du 11 Mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La Société ne peut pas avoir d'activités commerciales.

La Société peut détenir des participations dans une société dans la mesure où la Société s'abstient de s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet à la condition, toujours, de rester dans les limites établies par la loi du 11 Mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision des associés commandités.

Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des Associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

Il peut être créé, par une décision du Conseil de Gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Responsabilité des Associés.

5.1 Les associés commandités de la Société ("Associés Commandités"), détenteur des actions de commandité, sont responsables solidairement de l'ensemble des dettes qui s'élèvent au-delà des actifs de la Société.

5.2 A la condition qu'ils ne détiennent aucune action de commandité, les autres Associés ("Associés Commanditaires") ne seront responsables que dans la mesure de leur contribution apportée à la Société.

Les Associés Commandités et les Associés Commanditaires sont désignés ci-après comme les "Associés".

B. Capital social - Actions - Registre des actions - Propriété et Transfert des actions

Art. 6. Capital social.

6.1. La Société a un capital social émis de cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (99.996) actions de commanditaire (les "Actions de commanditaire") et quatre (4) actions de commandité (les "Actions de Commandité"), chaque action ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-). Les Actions de Commanditaire et les Actions de Commandité sont désignées ci-après comme les "Actions".

6.2 Le capital autorisé, incluant la prime d'émission, de la Société est de cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (99.996) Actions de Commanditaire et quatre (4) Actions de Commandité, chaque action ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Pendant une période de 5 ans à partir de la date de publication des présents Statuts, le Conseil de Gérance est, d'une manière générale, autorisé à émettre des Actions de Commanditaire et à accorder des droits de souscription pour ces Actions de Commanditaire, en une ou plusieurs fois, en émettant ou non des primes, devant être payées en espèce ou autrement, aux personnes et selon les conditions que le Conseil de Gérance estime nécessaires et d'une manière particulière de procéder à cette émission sans concéder aux Associés existants un droit de souscription préférentiel aux Actions de Commanditaire émises, à la condition que les personnes pour lesquelles les Actions de Commanditaire sont émises soient des Associés Légalement Eligibles visés à l'article 9.1.1 de Statuts.

A chaque fois que le capital souscrit sera augmenté aux termes du paragraphe précédent, le Conseil de Gérance prendra toutes les mesures nécessaires pour modifier cet article afin d'y insérer les changements et le Conseil de Gérance pourra prendre et autoriser toutes les mesures requises pour effectuer ou publier ces changements selon les termes de la loi.

6.3 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social émis de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale des Associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

6.4 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux Associés existants, en proportion du nombre d'Actions de même classe (Actions de Commanditaire et Actions de Commandité) détenues par eux dans le capital social de la Société arrondies à l'entier supérieur. Le Conseil de Gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à

compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux Associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions et termes prévus par la loi, l'Assemblée Générale des Associés appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au Conseil de Gérance d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des Associés existants ou autoriser le Conseil de Gérance à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions et termes prévus par la loi pour une modification des présents statuts.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

Art. 7. Actions.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en Actions de Commanditaire et en Actions de Commandite ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Le droit d'un Associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

7.3 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout Associé ou l'Associé unique n'entraînera pas la dissolution de la Société sans préjudice de l'article 18 des présents Statuts.

7.4 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

7.5 Aux conditions et termes prévus par la loi, des coupures d'Actions de Commanditaire Commanditaire peuvent être émises jusqu'à la troisième décimale. Elles auront les mêmes droits que les Actions de Commanditaire entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs Actions de Commanditaire ne pourront voter que si le nombre de fractions d'Actions de Commanditaire peut être réuni en une ou plusieurs Actions de Commanditaire.

7.6 Chaque Associé Commanditaire peut constituer un usufruit sur une ou plusieurs Actions de Commanditaire qu'il détient, dans les limites de l'article 9.1 et 9.2. Une fois l'usufruit constitué, l'Associé Commanditaire sera le nu-propriétaire sans usufruit et l'usufruitier détiendra l'usufruit des Actions de Commanditaire, y compris tous droits liés aux Actions de Commanditaire, en particulier, le droit aux dividendes et le droit de vote aux Assemblée Générale des Associés de la Société. La mention de l'usufruit sera faite dans le registre des Actions et l'usufruitier bénéficiera de son droit d'usufruit à la date d'enregistrement dans le registre des Actions.

Art. 8. Registre des actions.

8.1 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout Associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque Associé, sa résidence ou son siège social ou principal, le nombre d'Actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces Actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 9 des présents Statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces Actions.

8.2 Chaque Associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'Associé qu'elle a reçue.

Art. 9. Propriété et Cession d'actions.

9.1 Propriété des Actions de Commanditaire et des Actions de Commandite

9.1.1 Les Actions de la Société ne peuvent être détenues que par des personnes éligibles en tant qu'associé d'une société de gestion de patrimoine familial tel que défini par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (ci-après "Associés Légalement Eligibles").

9.1.2 La preuve du titre de propriété concernant des Actions peut être apportée par l'enregistrement d'un Associé dans le registre des Actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le Conseil de Gérance, sur requête et aux frais de l'Associé en question.

9.1.3 Sous réserve de l'article 7.6, la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une Action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'Action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle Action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

9.1.4 Chaque Associé Commandité doit, à tout moment, détenir au moins une Action de Commandité de la Société. Les Associés Commandités détiennent les Actions de Commandités intuitu personae.

9.1.5 Sous réserve des restrictions de transfert visées aux articles 9.2 et 9.3, toute cession d'Action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des Actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles le transfert peut être enregistré dans le registre des Actions par la signature de deux membres du Conseil de Gérance. La Société, par l'intermédiaire de son Conseil de Gérance, peut aussi accepter et entrer dans le registre des Actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire sous réserve des articles 9.2 et 9.3.

9.2 Limites à la cession des Actions de Commanditaires

9.2.1 Les Actions de Commanditaires ne peuvent seulement être cédées, mises en gage ou autrement grevées de droits au profit des Associés Légalement Eligibles et seulement sur autorisation préalable du Conseil de Gérance.

9.2.2 L'autorisation sera donnée en cas de cessions, de mise en gage ou autre droits concédés sur les Actions de Commanditaire (ci-après "Cession") en faveur (i) d'un autre détenteur d'Actions de Commanditaire, (ii) de la Société, (iii) des descendants en ligne directe du détenteur d'Actions de Commanditaire ou (iv) d'un frère ou d'une sœur d'un détenteur d'Actions de Commanditaire, de même que les descendants en ligne directe des frères ou sœurs d'un détenteur d'Actions de Commanditaire (les personnes référencées du point (i) à (iv) ci-dessus sont désignés collectivement ci-dessous comme "Cessionnaires Autorisés")

9.2.3 Dans tous autres cas (incluant, sans limite, en cas de Cession à une personne qui n'est pas un cessionnaire autorisé par succession, régime matrimonial, procédure d'exécution des dettes ou tout autre cas de transfert statutaire), l'autorisation peut être refusée. Dans de tels cas, la Société devra faire une offre d'acquisition au cédant des Actions de Commanditaire qui doivent être cédées au prix déterminé sur base de l'évaluation de l'actif net (non consolidé) de la Société (excluant les immobilisations incorporelles) (la "Valeur"), pour elle-même ou pour le compte d'autres détenteurs d'Actions de Commanditaire.

9.2.4 L'Associé Commanditaire qui souhaite céder la totalité ou une partie de ses Actions de Commanditaire doit le notifier au Conseil de Gérance par lettre recommandée (la "première notification"). En cas de décès d'un Associé Commanditaire, la Première Notification doit être délivrée par les héritiers dans les quatre-vingt dix (90) jours suivant leur connaissance du décès de l'Associé Commanditaire.

9.2.5 Si le Conseil de Gérance n'autorise pas la Cession, il déterminera la valeur des Actions de Commanditaire en question dans les quatre-vingt dix (90) jours suivants la Première Notification et informera le cédant par écrit (la "Deuxième Notification"). Si le cédant n'est pas en accord avec la méthode par laquelle les Actions de Commanditaire sont évaluées, le cédant en informera le Conseil de Gérance par lettre recommandée dans les dix (10) jours suivants la réception de la Deuxième Notification. Le cédant et le Conseil de Gérance s'efforceront de s'accorder sur la valeur des Actions de Commanditaire en question. Sans contestations de la part du cédant dans le délai de dix (10) susmentionné, la valeur des Actions de Commanditaire telle que fixée par le Conseil de Gérance sera présumée acceptée par le cédant. Sans accord entre le Conseil de Gérance et le cédant dans un délai de trente (30) jours suivants la réception par le Conseil de Gérance de la contestation de la part du cédant, ils nommeront conjointement un expert indépendant afin de déterminer la valeur des Actions de Commanditaire, cet expert devra être membre de l'Institut luxembourgeois des Réviseurs d'Entreprises de réputation internationale. Si, dans les soixante (60) jours suivants la réception de la Deuxième Notification, le cédant et le Conseil de Gérance ne s'accorde pas sur la nomination de l'expert devant déterminer la valeur des Actions de Commanditaire, l'expert indépendant sera nommé pas le Président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg siégeant en matière commerciale sur demande du cédant ou du Conseil de Gérance. Les frais et dépenses relatifs à l'expert seront supportés par le cédant.

9.2.6 L'expert indépendant devra déterminer les règles de procédure devant être poursuivies. Sur sa demande, le cédant et le Conseil de Gérance devront lui fournir tous les documents et informations nécessaires à la détermination de la valeur des Actions de Commanditaire. Les conclusions de l'expert indépendant, relatives à la détermination des Actions de Commanditaire, seront définitives et lieront le cédant et le Conseil de Gérance, sauf en cas de fraude ou d'erreur manifeste, dans ce cas, les conclusions seront corrigées. L'expert notifiera le Conseil de Gérance qui notifiera par conséquent le cédant (ou, si nécessaire, ses héritiers), par lettre recommandée (la "Troisième Notification").

9.2.7 Dans les trente (30) jours suivants la réception de la Troisième Notification ou, en l'absence de contestation de la valeur des Actions de Commanditaire, dans les trente (30) jours de la Deuxième Notification, le cédant (ou, si nécessaire, ses héritiers) indiquera à la Société s'il accepte l'offre d'achat du Conseil de Gérance, ou s'il souhaite conserver ses Actions de Commanditaire. En l'absence de prise de position dans le délai susmentionné de trente (30) jours, le cédant sera présumé avoir décidé de conserver ses Actions de Commanditaire.

9.3 Limitation de la cession d'Action de Commandité

Les Actions de Commandités détenues par un Associé Commandité peuvent seulement être cédées (i) soit à l'Associé Commandité substitué dans le cadre de la désignation d'un nouvel Associé Commandité suite à son remplacement tel que visé à l'article 17 ou à la vacance de son poste tel que visé à l'article 18, (ii) soit à la Société si l'Assemblée Générale des Associés décide de ne pas procéder à son remplacement. Dans ce dernier cas, la Société doit racheter les Actions de Commandité de l'Associé Commandité qui quittent ses fonctions, et les annuler. Dans tous les cas, le prix pour la cession ou le rachat des Actions de Commandité n'excédera pas leur valeur nominale.

C. Assemblée générale des associés

Art. 10. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Associés.

10.1 Les Associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'Assemblée Générale des Associés, qui constitue un des organes de la Société.

10.2 L'Assemblée Générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents Statuts.

10.3 Chaque résolution de l'Assemblée Générales des Associés requière l'accord des Associés Commandité, sauf si cela est autrement prévu par les présents Statuts.

Art. 11. Convocation de l'Assemblée Générale des Associés.

11.1 L'Assemblée Générale des Associés de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le Conseil de Gérance ou par le Conseil de Surveillance, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

11.2 L'Assemblée Générale des Associés doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le Conseil de Gérance ou par le Conseil de Surveillance, lorsqu'un ou plusieurs Associés représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du Conseil de Gérance ou du Conseil de Surveillance, en y indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Associés doit être convoquée par le Conseil de Gérance ou par le Conseil de Surveillance afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

11.3 Une Assemblée Générale annuelle des Associés doit être tenue au siège social de la Société ou dans un autre lieu dans la commune où le siège social de la Société est situé tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le premier vendredi de juin à 11 heures. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle des Associés doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le Conseil de Gérance ou le Conseil de Surveillance, selon le cas, doit convoquer l'Assemblée Générale annuelle des Associés dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

11.4 L'avis de convocation à toute Assemblée Générale des Associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée. Cet avis doit être envoyé à chaque Associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

11.5 Un ou plusieurs Associés représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peuvent requérir du Conseil de Gérance l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale des Associés. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

11.6 Si tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale des Associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale des Associés peut être tenue sans avis de convocation préalable.

Art. 12. Conduite de l'assemblée générale des Associés.

12.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute Assemblée Générale des Associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'Assemblée Générale des Associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient Associés. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à l'avis de convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des Associés.

12.2 Une liste de présence doit être tenue à toute Assemblée Générale des Associés.

12.3 Aucun quorum n'est requis pour que l'Assemblée Générale des Associés agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

12.4 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions d'une Assemblée Générale des Associés valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

12.5 Un Associé peut agir à toute Assemblée Générale des Associés en désignant une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les Associés.

12.6 Tout Associé qui prend part à une Assemblée Générale des Associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. La présence de cet Associé sera mentionnée sur la liste des présences par le bureau de l'assemblée.

12.7 Chaque Associé peut voter à l'Assemblée Générale des Associés via un formulaire de vote signé et envoyé par courrier, facsimile, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans l'avis de convocation. Les Associés ne peuvent utiliser que le formulaire de vote fourni par la Société contenant au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'agenda de l'assemblée, les propositions soumises à l'accord de l'assemblée, de même que pour chaque proposition trois cases permettant aux Associés de voter en faveur ou contre la résolution proposée ou de s'abstenir de voter en mettant dans la case appropriée une croix. La Société prendra en compte les formulaires de vote reçus avant l'Assemblée Générale des Associés à laquelle ils se réfèrent.

12.8 Le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les Associés pour pouvoir prendre part à toute Assemblée Générale des Associés.

Art. 13. Modification des statuts.

13.1 Sous réserve des articles 10.3 et 18, les présents Statuts peuvent être modifiés par une décision de l'Assemblée Générale des Associés, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au

moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

13.2 Les modifications aux présents Statuts seront jointes à l'avis de convocation.

Art. 14. Report des Assemblées Générales des Associés. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le Conseil de Gérance peut reporter jusqu'à quatre (4) semaines toute Assemblée Générale des Associés déjà engagée, y compris toute Assemblée Générale des Associés convoquée pour décider d'une modification des Statuts. Le Conseil de Gérance doit reporter toute Assemblée Générale des Associés déjà engagée si tel est demandé par un ou plusieurs Associés représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des Associés déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 15. Procès-verbaux des assemblées générales des Associés.

15.1 Le bureau de toute Assemblée Générale des Associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout Associé qui en fait la demande.

15.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux originaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le Conseil de Gérance.

D. Le conseil d'administration

Art. 16. Pouvoirs du Conseil de Gérance.

16.1 La société sera gérée par un Conseil de Gérance composé de tous les Associés Commandités. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul Associé Commandité, cet Associé Commandité exercera tous les pouvoirs du Conseil de Gérance seul et sur sa seule signature.

Les Associés Commanditaires ne participeront pas et n'interféreront pas dans la gestion de la Société et s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société.

16.2 Les membres du Conseil de Gérance sont investis des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents Statuts réservent à l'Assemblée Générale des Associés.

16.3 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 17. Le remplacement des membres du Conseil de Gérance. Un membre du Conseil de Gérance peut seulement être révoqué ou remplacé pour faute grave ou fraude par décision de l'Assemblée Générale des Associés, adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts, sans l'accord du membre du Conseil de Gérance dont le mandat sera révoqué (afin d'écartier tous doutes: l'accord des membres du Conseil de Gérance restants demeure nécessaire).

Un membre du Conseil de Gérance peut être révoqué ou remplacé sans cause, mais seulement en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale des Associés adoptée par tous les Associés (Commandités et Commanditaires représentant 100% du capital social) sauf par l'Associé Commandité, membre du Conseil de Gérance, à révoquer.

Pour tout remplacement, le membre du Conseil de Gérance doit être un Associé Légalement Eligible.

Art. 18. Vacance du mandat d'un membre du Conseil de Gérance.

18.1 En cas de mort, d'incapacité légale ou physique ou de toute autre situation empêchant d'une manière permanente le membre du Conseil de Gérance d'agir en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société, les membres du Conseil de Gérance restants devront convoquer une Assemblée Générale des Associés de la Société appelée à (i) soit choisir un remplaçant, de la manière requise pour la modification des présents Statuts, sur une liste de candidats présentés par le Conseil de Gérance selon les règles de quorum et de vote visées à l'article 19.6, (ii) ou décider de ne pas remplacer le membre du Conseil de Gérance absent et d'assurer le rachat et l'annulation des Actions de Commandité détenues par le membre du Conseil de Gérance concerné. La liste des candidats doit être jointe à la convocation et ne doit contenir que le nom d'Associés Légalement Eligibles.

En cas de mort, d'incapacité légale ou physique ou de toute autre situation empêchant d'une manière permanente le membre du Conseil de Gérance d'agir en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société, cette dernière ne sera pas immédiatement dissoute ou mise en liquidation, pour autant que le Conseil de Surveillance nomme, sans délai, un responsable, lequel n'aura pas besoin d'être un Associé, afin qu'il réalise les actes de gestion urgents et les simples actes de gestion, jusqu'à ce que soit tenue une Assemblée Générale des Associés, que ce responsable convoquera dans un délai de quinze (15) jours suivant sa nomination. Lors de cette Assemblée Générale, les Associés nommeront un nouveau membre du Conseil de Gérance de la manière requise pour la modification des présents Statuts. Faute d'avoir procédé à cette nomination, la Société devra être dissoute ou devra changer de forme légale. Tout nouveau membre du Conseil de Gérance doit être un Associé Légalement Eligible.

Art. 19. Conduite des réunions du Conseil de Gérance.

19.1 Le Conseil de Gérance doit élire en son sein un président.

19.2 Le conseil de Gérance se réunit au moins une fois par an et à chaque fois que l'intérêt de la Société le requière sur convocation du président ou de deux (2) autre membre du Conseil au lieu indiqué dans la convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.3 Un avis de convocation écrit à toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné à tous les Associés Commandités au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareil avis de convocation en cas d'assentiment écrit de chaque membre du Conseil de Gérance par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du Conseil de Gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents Statuts.

19.4 Le président du Conseil de Gérance préside à toute réunion du Conseil de Gérance.

19.5 Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du Conseil de Gérance.

19.6 Les décisions sont prises à la majorité des votes des Associés Commandités présents ou représentés à chaque réunion du Conseil de Gérance. En cas d'égalité de voix, il n'y aura pas de voix prépondérante et la résolution à valider sera refusée.

19.7 Tout Associé Commandité peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en donnant procuration sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre Associé Commandité comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un Associé Commandité peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

19.8 Tout membre du Conseil de Gérance qui prend part à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

19.9 Sauf à ce qu'un membre du Conseil de Gérance convoque une réunion physique du Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les membres du Conseil de Gérance sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque membre du Conseil de Gérance, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

19.10 Sauf si la loi en dispose autrement, tout membre du Conseil de Gérance qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du Conseil de Gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le Conseil de Gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance. Ce membre du Conseil de Gérance ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'Assemblée Générale des Associés suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise.

Toute copie et extrait de procès-verbaux originaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le Conseil de Gérance.

Art. 20. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance.

20.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du Conseil de Gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

20.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 21. Rapports avec les tiers. La Société est valablement liée vis-à-vis des tierces parties, en toute circonstance, par la signature soit du membre du Conseil de Gérance unique soit de deux membres du Conseil de Gérance ou par la ou les signatures de toute(s) autre(s) personne(s) ayant reçu délégation d'autorité par le Conseil de Gérance.

E. Surveillance de la société

Art. 22. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.

22.1 Sans préjudice du droit du Conseil de Gérance de nommer un réviseur indépendant en charge de la révision des comptes de la Société, choisi au sein de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, les opérations de la Société seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres, Associés ou non, parmi lesquels sera désigné un

président. Il désignera également un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être Associé ou membre du conseil de surveillance.

22.2 L'Assemblée Générale des Associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes, nomme ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'Assemblée Générale des Associés.

22.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'Assemblée Générale des Associés.

22.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le Conseil de Gérance doit convoquer l'Assemblée Générale des Associés sans délai afin de combler ces vacances.

22.5 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

22.6 Les commissaires aux comptes peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

22.7 Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans la notification décrite au paragraphe suivant.

22.8 Une notification écrite de toute assemblée du Conseil de Surveillance sera remise aux commissaires aux comptes au moins sept (7) jours avant la date de l'assemblée par courrier, fax ou courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de cette urgence devra être précisée dans l'avis de convocation de l'assemblée. Il pourra être renoncé à un avis de convocation par courrier, par fax ou courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une simple copie suffisant à faire foi. Des avis de convocations distincts ne seront pas requis pour les assemblées qui se tiennent à l'heure et aux lieux indiqués dans un programme précédemment adopté par résolution du Conseil de Surveillance. Aucune convocation ne sera requise si tous les commissaires aux comptes sont présents ou représentés à une assemblée du Conseil de Surveillance ou si des décisions sont prises par écrits conformément aux présents Statuts.

22.9 Le président du Conseil de Surveillance présidera toutes les assemblées de ce conseil. En son absence, le Conseil de Surveillance nommera un autre membre du Conseil de Surveillance en tant que président pro tempore.

22.10 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres sont présents or représentés aux réunions du Conseil de Surveillance.

22.11 Les résolutions sont prises à la majorité des votes des membres présents ou représentés à cette assemblée, le président n'ayant pas de voix prépondérante.

22.12 Tout membre du Conseil de Surveillance peut agir lors d'une assemblée de ce conseil en nommant un autre membre en tant que mandataire, par courrier, par fax, par courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une simple copie faisant foi. Un membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

22.13 Tout membre du Conseil de Surveillance pourra participer à une réunion du Conseil de Surveillance au moyen d'une conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant l'identification de ce commissaire aux comptes ainsi qu'à l'ensemble des personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre mutuellement. La participation à une assemblée par ces moyens de communication équivaut à la participation à cette assemblée pour les calculs de quorum et majorité. Une assemblée du Conseil de Surveillance tenue par ces moyens de communication sera considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

22.14 Le Conseil de Surveillance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les commissaires aux comptes sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication faisant foi. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque commissaire aux comptes, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

22.15 Le secrétaire ou, si aucun secrétaire n'a été nommé, le président rédigera le procès-verbal de l'assemblée du Conseil de Surveillance, lequel sera signé par le président et le secrétaire, le cas échéant.

22.16 Toute copie et extrait de procès-verbaux originaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers sera signé par le président du Conseil de Surveillance ou par deux de ses membres.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 23. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 24. Bénéfices.

24.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

24.2 Les sommes allouées à la Société par un Associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'Associé accepte cette affectation.

24.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

24.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du Conseil de Gérance, l'Assemblée Générale des Associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents Statuts.

Art. 25. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

25.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le Conseil de Gérance pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

25.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux Associés par une résolution des Associés ou du Conseil de Gérance, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 26. Liquidation.

26.1 Sans préjudice de l'article 2 des présents Statuts, dans le cas de perte équivalent à la moitié du capital social de la Société, le Conseil de Gérance convoquera l'Assemblée Générale des Associés, qui devra se tenir dans une période n'excédant pas les deux (2) mois de la date à laquelle cette perte est apparue ou aurait dû être constatée par le Conseil de Gérance. L'Assemblée Générale des Associés délibérera sur la dissolution de la Société, si elle le juge souhaitable, dans les formes requises pour la modification des présents Statuts.

Les mêmes règles seront d'application dans le cas où la perte est d'au moins les trois quart du capital social de la Société. La dissolution n'aura lieu que si elle est décidée par un quart des voix validement enregistré à l'Assemblée Générale.

26.2 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale des Associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

26.3 La liquidation prendra place conformément à la loi Luxembourgeoise applicable. Le boni net de liquidation sera distribué aux Associés en proportion de leurs droits dans la Société. A la fin de la procédure de liquidation, tout montant qui n'aura pas été réclamé par les Associés sera reversé à la Caisse des Consignation, laquelle les mettra à la disposition des Associés durant une période de cinq ans. Après cette période, le solde reviendra aux Associés qui seront en mesure d'être identifiés en proportion de leur part dans le capital social de la Société.

H. Loi applicable

Art. 27. Loi applicable. Les présents Statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la loi sur la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

2) La première Assemblée Générale annuelle des Associés aura lieu en 2011.

3) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société aux conditions et termes prévus par la loi.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentés comme mentionné ci-avant, déclarent que toutes les actions ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Guy Toms, susnommé,

a payé deux euros (EUR 2,-) pour une souscription à deux (2) Actions de Commandité;

2) Madame Michelene Bissolati Toms, susnommée,

a payé deux euros (EUR 2,-) pour une souscription à deux (2) Actions de Commandité;

3) Monsieur Nicholas Toms, susnommé,

a payé vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 24.999,-) pour une souscription à vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (24.999) Actions de Commanditaire; et

4) Mademoiselle Megan Toms, susnommée,

a payé vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 24.999,-) pour une souscription à vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (24.999) Actions de Commanditaire;

5) Mademoiselle Michelle Toms, susnommée,

a payé vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 24.999,-) pour une souscription à vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (24.999) Actions de Commanditaire; et

6) Mademoiselle Emma Toms, susnommée,

a payé vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 24.999,-) pour une souscription à vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (24.999) Actions de Commanditaire;

Total: cent mille Euros (EUR 100.000,-) payés pour quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (99.996) Actions de Commanditaire et quatre (4) Actions de Commandité.

Toutes les Actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent mille Euros (EUR 100.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26-1 paragraphe 2, 26-3 et 26-5 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros (EUR 2.000).

Assemblée générale des associés

Les Associés constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une Assemblée Générale des Associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'Assemblée Générale des Associés.

1. Le Conseil de Gérance se compose des Associés Commandité suivants:

a) Monsieur Guy Toms, directeur financier, né le 13 juillet 1963 à Kitwe en Zambie, résidant au 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, Afrique du Sud, et

b) Madame Michelene Bissolati Toms, sans profession, née le 3 janvier 1962 à Cape town en Afrique du Sud, résidant au 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, Afrique du Sud.

2. Les personnes suivantes ont été nommées commissaires aux comptes pour une durée de six (6) ans, c'est-à-dire jusqu'à l'Assemblée Générale de 2015 et formeront le Conseil de Surveillance de la Société:

a) Monsieur Nicholas Toms, étudiant, né le 19 novembre 1990 à Cape Town en Afrique du Sud, résidant au 3, Lilford Road, Hout Bay, Cape Town, Afrique du Sud;

b) Monsieur Hermanus Steyn, directeur exécutif d'un groupe de société, né le 6 octobre 1960 à Cape Town en Afrique du Sud, résidant à Pointers Rhodes Drive, Constantia Cape Town, Afrique du Sud; et

c) Monsieur Carey Millerd, directeur financier, né le 14 juin 1958 à Toronto au Canada, résidant à Valley Road, 9, Kenilworth, Afrique du Sud.

3. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au représentant des comparants, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. POMPIDOU, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 février 2010. Relation: LAC/2010/7093. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010034784/1056.

(100032993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Beim Dante Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tétange, 108, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 25.092.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010032881/14.

(100030587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Baek-Immo Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.279.

Koordinierte Statuten, gemäss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung abgehalten vor Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg, am 2. November 2009, hinterlegt beim Handels und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 2. März 2010.

C. WERSANDT

Notar

Référence de publication: 2010032882/14.

(100031252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Bregal East Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.256.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 17 février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010032883/14.

(100031116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

M.I.T., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2157 Luxembourg, 9, rue 1900.

R.C.S. Luxembourg B 145.627.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange.

Georges d'HUART

Notaire

Référence de publication: 2010032887/12.

(100030713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Antennes Kirsch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 29, rue de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg B 36.131.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 février 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010032884/14.

(100030733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Altercap Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.418.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032885/10.

(100030594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Knightrider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 143.155.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57849 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010032888/12.

(100030771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Westerwald Haus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5540 Remich, 36, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 76.282.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 18 février 2010

1^{re} résolution

L'assemblée accepte à l'unanimité la révocation de Monsieur Dany GLODEN, demeurant à L-5445 Schengen, 20, rte du Vin, comme administrateur.

2^e résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité la nomination de Monsieur Patrick SERVAIS, demeurant à B-4960 Malmedy, Place-Albert 1^{er}, 13, comme administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2013.

Pour extrait conforme

Signature

Le président de l'assemblée générale ordinaire

Référence de publication: 2010032962/18.

(100030736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 135.147.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57894 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010032889/12.

(100030778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Star Cup S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.882.

Rectificatif déposé le 21 avril 2009 L090056690

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2010032891/13.

(100030851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Match.com Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 137.803.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1^{er} mars 2010.

BLANCHE MOUTRIER

NOTAIRE

Référence de publication: 2010032892/12.

(100030888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

PRG Subsidiary 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 803.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 117.086.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 février 2010

Le mandat du gérant:

PRG Germany (Holding) S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.092.

a été renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2010.

Référence de publication: 2010032947/17.

(100030980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Stefana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 112.953.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 février 2010.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2010032893/12.

(100030933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Hera Ermac, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 150.359.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2010032894/12.

(100030979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Art Hotel, Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 89.624.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2010032895/12.

(100031011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Bartol Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 117.243.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue en date du 19 février 2010

1. La démission de M. Alan DUNDON, expert-comptable, en tant que gérant de la Société a été acceptée en date du 15 février 2010.

2. M. Alain PEIGNEUX, expert-comptable, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, domicilié professionnellement à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, a été nommé en tant que gérant de la Société en date du 15 février 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BARTOL PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010033159/18.

(100030605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

MassMutual Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 26.334.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2009, acte n° 707 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg
Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2010032896/14.

(100031191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Netcore PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue de Baerendall.

R.C.S. Luxembourg B 63.100.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2009, acte n° 699 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg
Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2010032897/14.

(100031189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Delta 2 (Lux) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 46.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.129.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 janvier 2010, acte n° 2 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg
Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2010032898/15.

(100031183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Soluxpar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 57.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2010032935/11.

(100031076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Rei Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 140.677.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 janvier 2010, acte n° 10 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg
Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2010032899/14.

(100031179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Fintech Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.
R.C.S. Luxembourg B 140.678.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18 janvier 2010, acte n° 9 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg
Jacques DELVAUX
Notaire

Référence de publication: 2010032900/14.

(100031178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Taylor Wimpey (Luxembourg) Investments No.2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.283.675,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 106.069.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2010032904/13.

(100031156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.

Taylor Wimpey (Luxembourg) 2006 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 122.834.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 février 2010.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2010032905/13.

(100031153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2010.
